



## E3C, La DGER ne mesure pas les difficultés du terrain

### Communiqué de l'Intersyndicale

Le mercredi 12 février, l'intersyndicale SEA-UNSA, FO-Enseignement Agricole, FEP-CFDT, SUD-RURAL Territoires, SGEN-CFDT et SNETAP-FSU (la CGT-Agri et le SNEC-CFTC) étaient excusés) a rencontré les services de la DGER concernant la mise en œuvre des E3C (épreuves communes de contrôle continu) dans l'enseignement agricole. Cette rencontre faisait suite à la lettre ouverte de l'Intersyndicale au Ministre de l'Agriculture le 20 janvier dernier.

**Une rencontre tardive alors que les équipes sont confrontées à d'importantes difficultés dans la mise en œuvre des E3C (organisation, corrections...).**

Alerté depuis plusieurs semaines par les différentes organisations syndicales, le Ministère n'a répondu aux organisations syndicales qu'en proposant une rencontre avec la DGER (M. TRONCO - Adjoint au Directeur Général et Mme CROYERE - Sous-directrice des politiques de formation et d'éducation), le 12 février ! A une période où de nombreuses épreuves se sont déjà déroulées.

**Une liste des dysfonctionnements à la Prévert qui témoignent d'un manque de préparation ?**

L'ensemble des OS présentes ont rappelé les nombreux problèmes de forme et de fond que posent ces E3C provoquant un stress, des tensions inutiles pour les élèves et les équipes éducatives. A tout cela s'ajoute la question de la diffusion en amont sur certains sites internet des sujets, des conditions de réalisation ou encore de correction des copies. De plus, tous les collègues n'ont pas pu bénéficier de réunion d'harmonisation préalable, de formation au logiciel de correction numérique ou encore d'un cadrage défini par les inspecteurs de l'Éducation Nationale. L'Inspection de l'Enseignement Agricole est restée trop peu active dans l'accompagnement des collègues, se contentant de renvoyer les enseignants à leur rectorat respectif. Enfin, symbole d'une organisation trop peu concertée, les modalités d'organisation des corrections (Qui corrige ? Quelle sera l'indemnité pour cette mission ? Où se fait la correction?) sont extrêmement variables d'une région à une autre. Les convocations qui réglementairement devaient être transmises par le service

examen des rectorats ont le plus souvent été l'œuvre des chefs d'établissement quand elles ne sont pas inexistantes tout simplement..

La question de l'harmonisation non pas des notes mais des corrections a également été posée ainsi que la sécurisation des connexions en particulier quand il faut au vu des délais corriger chez soi. La délégation a aussi posé la question de la participation du MAA au comité de suivi de la réforme du baccalauréat général.

### **Peu de réponses et quelques engagements**

La DGER ne semblait pas avoir pris la mesure des difficultés rencontrées par les équipes. Elle a tout d'abord rappelé que l'organisation du baccalauréat général était réalisée par l'Éducation Nationale et notamment les rectorats. Elle a semblé globalement peu informée de la mise en œuvre pratique des épreuves.

A nos nombreuses remarques, ce ne sont que de timides réponses qu'a apportées la DGER lors de cette rencontre. Ainsi elle propose la diffusion du Vademecum produit par l'EN et la publication de quelques infographies sur le site CHLOROFIL. Elle entend rappeler « prochainement » à la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) et aux DRAAF-SRFD l'importance de former les équipes à la correction numérique des copies ou encore d'envoyer aux correcteurs des convocations signées par les rectorats. Il a également été proposé de faire un point régulier, dans les instances nationales, de la mise en œuvre concrète des E3C. La DGER a enfin confirmé que le paiement (50€ par lot de copies) serait bien effectif et concernerait l'ensemble des correcteurs.

Des réponses tardives qui ne satisferont pas les collègues car ces quelques solutions ne permettront d'améliorer que la prochaine session, et encore...